

Communiqué

Paris, le 7 avril 2023

Modalités de mise à disposition des informations relatives à l'Assemblée Générale du 25 avril 2023

Les actionnaires de la société Verallia sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte de la société Verallia (la « Société ») qui se tiendra le mardi 25 avril 2023, à 14 heures, au siège de la Société au 31 Place des Corolles, Tour Carpe Diem, à l'Auditorium, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie.

L'avis préalable de réunion de l'Assemblée Générale et l'avis de convocation ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) numéros 34 et 42 respectivement le 20 mars et le 7 avril 2023.

Les documents devant être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée Générale sont disponibles au siège social de la Société dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les documents visés à l'article R.22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante, rubrique « Assemblées Générales des Actionnaires » : <https://www.verallia.com/investisseurs/information-reglementee>